

Critères de sélection Championnats de France Cyclo-cross CAMORS (BRETAGNE)

Comité régional Bourgogne Franche Comté

1. Pour pouvoir participer au Championnat de France Cyclo-cross :

Le nombre de coureurs qualifiés d'office au Championnat de France de Cyclo-cross à l'issue de la finale de la Coupe de France est présenté ci-dessous par catégorie d'âge. Les coureurs étrangers seront sortis du classement général de la Coupe de France.

- **U17 Filles** : Les 25 premières de la Coupe de France, et toutes féminines ayant participé à au moins une Coupe de France ainsi qu'à la Coupe de Bourgogne Franche Comté.
- **U17 Garçons** : Les 50 premiers de la Coupe de France et 2 quotas supplémentaires par le Comité Régional qui dépendra :
 - Des résultats sur les Coupe de France
 - Priorité aux U17-1
 - Des résultats sur la Coupe de BFC
 - Des résultats sur les championnats Régionaux

- **U19 Femmes** : Les 20 premières de la Coupe de France et toutes féminines ayant participé à au moins une Coupe de France ainsi qu'à la Coupe de Bourgogne Franche Comté.
- **U19 Hommes** : Les 50 premiers de la Coupe de France et 2 quotas supplémentaires par le Comité Régional qui dépendra :
 - Des résultats sur les Coupe de France
 - Priorité aux U19-1
 - Des résultats sur la Coupe de BFC ainsi que du Championnat Régional

- **U23 Hommes** : Les 50 premiers de la Coupe de France et 2 quotas supplémentaires par le Comité Régional :
 - Des résultats sur les Coupe de France
 - Des résultats sur la Coupe de BFC ainsi que du Championnat régional

- **Elite Femmes** : Les 25 premières de la Coupe de France, et toutes féminines ayant participé à au moins une Coupe de France ainsi qu'à la Coupe de Bourgogne Franche Comté.
- **Elite Hommes** : Les 50 premiers de la Coupe de France et 2 quotas supplémentaires par le Comité Régional qui dépendra :
 - Des résultats sur les Coupes de France
 - Des résultats sur le Championnat Régional BFC
 - Des résultats sur la Coupe de BFC

Le Comité Régional inscrira les coureurs qui répondent à l'un de ces critères.

Toutefois, c'est à lui de faire connaître sa volonté de participer auprès du MTT jusqu'au 5 janvier.

La prise en charge des frais n'incombera pas au Comité Régional.

Le coureur se verra remettre un maillot du CR la veille de son épreuve.

2. Pour être pris en charge par le comité régional sur le Championnat de France de Cyclo-cross, le coureur doit avoir réalisé l'un des résultats suivants :

- Champion(ne) régionale BFC U17/U19/U23 (VAIVRE 7 janvier)
- U17 Femmes : Top 30 sur l'une des manches de la Coupe de France
- U17 Hommes : Top 40 sur l'une des manches de la Coupe de France
- U19 Femmes : Top 30 sur l'une des manches de la Coupe de France
- U19 Hommes : Top 30 sur l'une des manches de la Coupe de France
- U23 Hommes : Top 20 sur l'une des manches de la Coupe de France
- U23 Femmes : Top 20 sur l'une des manches de la Coupe de France

La participation au Championnat régional de Cyclo-cross est OBLIGATOIRE pour tout coureur participant au championnat de France. (7 Janvier : VAIVRE)

Le Manager Technique Territorial, en accord avec la commission de cyclo-cross, pourra, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimums la compétition pour laquelle il est retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication médicale prononcée par le médecin régional, l'absence totale ou partielle du suivi médical ou d'un comportement répréhensible (lois et règlements nationaux ou internationaux).

**Marine STRAPPAZZON
Manager Technique territorial
Comité Régional Bourgogne Franche Comté**

